Brik.

AVENANT AU CONTRAT DE BAIL N°

OBJET DE LA MODIFICATION :

PROLONGATION DE LA DUREE

Le bailleur :

SCI :

Nom : Monsieur

Adresse : CP Ville :

Dénommé ci-après « LE BAILLEUR »,

Mandataire :

Dénommé ci-après « LE MANDATAIRE »

Le locataire :

Nom : Monsieur

Adresse : CP Ville :

Téléphone : Né(e) le : à Nationalité :française

Nom : Monsieur

Adresse : CP Ville :

Téléphone : Né(e) le : à Nationalité :française

Dénommé ci-après « LE LOCATAIRE »,

Brik.

Le contrat de location initialement établit le entre les parties nommées ci-dessus est ainsi MODIFIE :

Objet de la modification : Prolongation de la durée

Le contrat est prolongé pour une durée de mois (la durée initiale du contrat doit être inférieure à 10 mois).

Les autres dispositions contrat restent inchangées.

Fait à , le en 1 EXEMPLAIRES originaux dont un remis A CHACUNE DES PARTIES QUI LE RECONNAIT.

(Signatures précédées de la mention « lu et approuvé »)

LE BAILLEUR	LE PRENEUR	LE MANDATAIRE
« lu et approuvé »	*« lu et approuvé »*	*« lu et approuvé »*